



Provision sur frais d'actes

Par **auwelio**, le **19/11/2008** à **17:46**

Bonjour

- a) Sur quel critère se fonde un Notaire pour évaluer le montant de la provision sur frais d'acte
- b) Comment puis-je vérifier la réalité de ce montant, le notaire doit-il me communiquer un document justificatif.
- c) A qui je dois m'adresser pour vérification lorsque le Notaire est le président de la chambre départementale des notaires

Cordialement et bonne journée